



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

BUREAU DES ARTS AUTOCHTONES

Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, ainsi que de personnes handicapées.

Date limite

En tout temps avant la date de départ jusqu'au 31 janvier 2017

Ce programme ne sera plus disponible sur SI! après le 30 novembre. Vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste.

Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande **au moins huit semaines** avant la date de leur départ.

Les demandes incomplètes mises à la poste après la date de départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique **ne seront pas acceptées** par le Conseil des arts du Canada. Nous ne communiquerons pas avec vous si votre demande est incomplète.

Renseignements supplémentaires

Noël Habel

Agent de programme, Bureau des arts autochtones
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

noel.habel@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4178

ATS: 1-866-585-5559 / ABG2F 06-14



LIGNES DIRECTRICES

<p>Mandat du Bureau des arts autochtones</p>	<p>Le Bureau des arts autochtones s’engage à veiller à ce que les programmes et services du Conseil des arts répondent le mieux possible aux besoins des communautés artistiques des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada.</p> <p>Le Bureau des arts autochtones consulte continuellement la communauté artistique autochtone afin de connaître les pratiques artistiques, les tendances et les enjeux actuels, puis communique ces renseignements au Conseil des arts ainsi qu’à ses divers réseaux (agences, organismes, ministères). Il collabore également avec toutes les divisions du Conseil des arts afin d’intégrer l’histoire, les connaissances, les perspectives et l’expérience des autochtones aux réflexions et à l’engagement de l’organisme en matière d’équité.</p>
<p>Description du programme</p>	<p>Le programme Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones aide les artistes des communautés autochtones à se rendre dans d’autres communautés autochtones pour échanger des connaissances ou des pratiques, traditionnelles ou contemporaines. Il s’agit d’un programme multidisciplinaire qui est ouvert aux artistes individuels ainsi qu’aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones.</p> <p>Le programme encourage les milieux sociaux et communautaires qui soutiennent le développement des arts et des pratiques artistiques autochtones. Il vise à favoriser l’établissement de rapports et de réseaux artistiques uniques entre les artistes autochtones de toutes les disciplines au moyen d’échanges de collaboration entre nations.</p> <p>De façon générale, le programme Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones appuie les collaborations axées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création – la création conjointe d’une œuvre par deux artistes ou groupes d’artistes; • le développement – l’acquisition d’habiletés et de techniques artistiques par les participants, l’avancement de la connaissance artistique traditionnelle et contemporaine et l’exploration systématique de thèmes artistiques; • l’exploration et la recherche – la recherche artistique avec des communautés autochtones pour retrouver, examiner et authentifier des histoires et des pratiques artistiques traditionnelles (tout en respectant le protocole établi par chaque nation autochtone). <p>Remarque : Pour ce programme, le Conseil des arts du Canada encourage les candidats à soumettre leur demande en Inuktitut ou toute autre langue autochtone. La demande sera traduite en français ou en anglais à l’intention du comité d’évaluation.</p>
<p>Objectifs du programme</p>	<p>Les objectifs du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la transmission des connaissances et du savoir-faire artistiques afin d’entretenir la vitalité des arts autochtones; • favoriser le perfectionnement des artistes autochtones professionnels et l’amélioration constante de leurs compétences; • encourager l’interaction et l’échange de connaissances entre artistes de communautés autochtones canadiennes et avec des artistes de communautés indigènes d’autres pays; • soutenir la transmission des connaissances et du savoir-faire artistiques autochtones entre les nations et entre les générations.

<p>Admissibilité des candidats</p>	<p>Les candidats potentiels sont fortement encouragés à confirmer leur admissibilité en communiquant avec l'agent de programme du Bureau des arts autochtones avant de soumettre leur demande.</p> <p>Les artistes individuels, groupes, collectifs et organismes artistiques autochtones canadiens sont admissibles à ce programme. La demande des candidats indigènes étrangers doit être présentée au nom de ces derniers par un organisme, un groupe ou un collectif autochtone canadien.</p> <p>La définition que donne le Conseil des arts des Peuples autochtones englobe les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Sont aussi admis à ce programme les Indigènes et les Premiers Peuples de l'extérieur du Canada.</p> <p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'une subvention.</p> <p>Artistes individuels</p> <p>Les artistes individuels doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils peuvent cependant habiter à l'étranger au moment où ils présentent leur demande.</p> <p>Les individus doivent être des artistes autochtones et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir terminé leur formation de base (il n'est pas nécessaire que ce soit dans un établissement d'enseignement); • avoir produit un ensemble d'œuvres indépendantes; • être reconnus par leurs pairs à la suite de la présentation publique de leurs œuvres ou être recommandés par un artiste ou un organisme artistique autochtone établi. <p>Groupes, collectifs et organismes artistiques</p> <p>Les groupes, collectifs et organismes artistiques doivent être composés majoritairement d'artistes autochtones, et leur direction artistique doit être confiée à des artistes autochtones du Canada. Les organismes artistiques doivent faire preuve d'un engagement continu à l'égard des arts autochtones et être gérés par des Autochtones. S'ils sont dirigés par un conseil d'administration, au moins 51 % des membres du conseil doivent être des Autochtones, et la demande doit être signée par l'un d'eux.</p> <p>Candidats non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils de bandes des Premières Nations • Établissements d'enseignement ou organismes s'y rattachant (écoles, collèges, universités, conseils scolaires, etc.)
<p>Admissibilité des projets</p>	<p>Les subventions de voyage versées dans le cadre de ce programme peuvent servir aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des projets nationaux dans le cadre desquels des artistes autochtones se rendent à différents endroits du Canada pour collaborer avec d'autres éminents artistes ou groupes artistiques autochtones ou • des projets internationaux dans le cadre desquels des artistes autochtones canadiens se rendent dans d'autres pays pour collaborer avec des artistes indigènes éminents de l'extérieur du pays. Il se peut également que, dans le cadre de tels projets, des artistes indigènes étrangers viennent au Canada. <p>Les demandes solides montreront qu'il existe un lien évident entre les participants, le projet de collaboration et les dépenses qui seraient couvertes par la subvention.</p>

<p>Admissibilité des projets (suite)</p>	<p>Exemples de voyages nationaux subventionnés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un artiste émergent en vidéo vivant dans un centre urbain s’est rendu dans une communauté rurale des Premières nations, afin de collaborer avec un Aîné cri et de documenter un processus traditionnel de tannage de peaux d’animaux. • Une artiste autochtone du textile a été invitée pour animer un atelier de design et de tissage qui sera présenté à un groupe de tisserands régionaux dans les Territoires du Nord-Ouest. L’artiste s’est rendue à Inuvik pour transmettre ses connaissances et son savoir-faire en matière de tissages et de design traditionnels et contemporains. <p>Exemples de voyages internationaux subventionnés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un danseur traditionnel mohawk a été invité pour échanger sur les styles et techniques de danse avec des danseurs aborigènes maoris de la Nouvelle-Zélande. • Un sculpteur de masque malisiet des Maritimes a été invité pour prodiguer une activité de mentorat de deux semaines à un sculpteur de flûte lakota du Dakota du Sud. <p>Projets non admissibles</p> <p>Aux fins du présent programme, une prestation n’est pas considérée comme une collaboration.</p> <p>Les travaux de recherche académique ou savante et les projets de formation pour lesquels le candidat sera évalué ne sont pas non plus admissibles.</p>
<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Les candidats, individus ou organismes, peuvent solliciter une subvention de voyage d’un maximum de 2 500 \$. Les candidats voyageant à destination ou en provenance du Nord du Canada peuvent solliciter un maximum de 3 000 \$.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Ces subventions servent uniquement à financer les frais personnels de déplacement et d’hébergement ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de déplacement (les billets d’avion, de train ou d’autobus, les taxis etc., tarif d’excursion seulement); • les frais d’hébergement. <p>Dépenses non admissibles</p> <p>Les subventions ne peuvent pas servir à financer des projets déjà réalisés ou à couvrir des dépenses déjà engagées au moment de votre date de départ. Les dépenses suivantes ne sont pas non plus admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de production liés au film, à la musique, à la danse, au théâtre, aux conférences ou aux concerts; • les coûts de publication; • les dépenses associées à l’achat d’ordinateurs, d’équipement électronique ou d’outils électriques;

<p>Montant des subventions (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les droits d’inscription à un colloque ou à un concours ou le prix d’entrée à un musée ou à une exposition; • les coûts liés à la participation à une compétition dans le cadre d’un pow-wow; • les coûts associés à des campagnes de financement, à des galas, à des lancements de films et à des cérémonies de remise de prix; • les coûts liés à des études universitaires ou à des projets de recherche universitaire; • les honoraires des candidats; • les frais et les cachets des artistes ou des groupes invités; • les indemnités journalières.
<p>Soutien pour l’accès aux services</p>	<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l’accès aux services et en fonction de la disponibilité des fonds.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d’autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; • location d’équipement spécialisé. <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l’achat d’un fauteuil roulant, d’un véhicule ou d’un ordinateur, ou des rénovations) • Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière • Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Si vous désirez présenter une demande de soutien pour l’accès aux services, veuillez remplir le formulaire de demande. Les renseignements que vous fournirez sont confidentiels et ne seront pas transmis au comité d’évaluation. Seuls les employés du Conseil des arts évalueront votre demande au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l’agent de programme.</p>

Évaluation des demandes	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Les demandes de Subventions de voyage seront évaluées à l'interne par le coordonnateur des arts autochtones et les agents de programme des arts autochtones du Conseil des arts du Canada. Au besoin, un agent de programme d'une discipline autre que celles représentées par les agents de programme des arts autochtones participera également à l'évaluation.</p> <p>Pour ce programme, les décisions prises par le comité d'évaluation sont des recommandations finales.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les décisions du comité d'évaluation sont fondées sur la disponibilité des fonds, la valeur artistique générale du projet comparativement aux autres demandes admissibles et les critères d'évaluation énumérés ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les demandes sont évaluées essentiellement en fonction de la nature de la collaboration entre le candidat et le collaborateur mentionnée dans la description du projet. La compatibilité entre l'œuvre et l'expérience des deux parties est également prise en considération.• L'incidence à long terme de la collaboration est, elle aussi, un élément important. Le projet doit fournir une occasion unique de parfaire et d'accroître la connaissance qu'a le candidat ou le collaborateur des pratiques artistiques (traditionnelles ou contemporaines) des Peuples autochtones.• La qualité artistique des œuvres produites antérieurement par les divers artistes collaborant au projet sera prise en considération. La qualité artistique du projet proposé sera examinée et elle sera fondée sur la documentation d'appui soumise.• Les groupes, les organismes et les collectifs artistiques doivent faire preuve de leur engagement envers l'avancement des arts autochtones.
--------------------------------	---

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <p>Vous pouvez soumettre votre demande par la poste ou par voie électronique, à l'aide de Si! Subventions sur Internet. Avant de commencer, assurez-vous que vos documents et votre matériel d'appui soient dans un format électronique approprié. Notez que ce programme ne sera plus disponible sur SI! après le 30 novembre. Vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste.</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Pour les demandes envoyées par la poste, les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) <p>Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Accusé de réception</p> <p>Le Conseil des arts du Canada vous enverra un accusé de réception indiquant que votre demande a été reçue. Cet avis ne constitue pas une confirmation de l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé des résultats de votre demande environ six à huit semaines après la date limite du concours. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Si vous avez rempli le formulaire de demande en utilisant Si! Subventions sur Internet, vous recevrez un courriel vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat.</p> <p>Vous pouvez consulter la Liste des bénéficiaires sur le site web du Conseil des arts du Canada. Vous pouvez également obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des arts.</p>
---------------------------------	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publiée sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à titre confidentiel à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de subvention tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Les individus peuvent recevoir du Conseil des arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. • Vous ne pouvez obtenir qu'une seule subvention du programme Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones et une seule subvention du programme Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones : Subventions de projets nationaux et internationaux par année financière du Conseil des arts (du 1^{er} avril au 31 mars). <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu votre formulaire d'avis de réception et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Comme les subventions et les prix versés aux individus sont imposables, les individus voudront peut-être toucher les fonds au cours de l'année où ils devront engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée.</p> <p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p>

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Modifications aux activités proposées</p> <p>Toute modification aux activités subventionnées doit être approuvée par l'agent de programme concerné avant que vous ne procédiez au changement.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l'aide du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	---



Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones

Les renseignements que vous fournirez sur les trois premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT		
Nom du candidat (nom légal complet) :		
Nom du groupe, collectif ou organisme :	OU	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me} Année de naissance : _____ Nom de l'artiste individuel :
Adresse permanente :		
Rue et numéro d'appartement/de bureau		
Ville	Province ou territoire	Code postal
Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Télécopieur
Courriel	Site web	
DÉCLARATION		
Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse à sa liste d'envoi : (Seul le Conseil utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais		
Je fais partie du groupe autochtone : <input type="checkbox"/> Inuits <input type="checkbox"/> Métis <input type="checkbox"/> Premières nations		
Nom de la nation : _____		
Je parle la langue autochtone suivante : _____		
Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants.		
À titre d'artiste individuel :		
<ul style="list-style-type: none">• je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada;• j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme qui sont définis dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;• j'accepte les conditions du programme et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts;• j'ai déjà envoyé les rapports finaux qui devaient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports voulus;• je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, comme l'indiquent les lignes directrices.		
Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.		
Signature (une signature originale est requise)		Date

NOM DU CANDIDAT : _____

DÉCLARATION (suite)

À titre de représentant du groupe, collectif ou organisme :

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que l'organisme, le groupe ou le collectif que je représente y satisfait;
- j'accepte les conditions du programme et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts;
- je confirme que je serai l'unique représentant du groupe, du collectif ou de l'organisme et que je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention;
- j'ai déjà envoyé les rapports finaux qui devaient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si le Conseil n'a pas reçu et approuvé tous les rapports voulus;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom de la personne-ressource

Titre du poste

Signature (**une signature originale est requise**)

Date

NOM DU CANDIDAT : _____

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)	
<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.</p> <p>Montant total demandé : _____ \$</p> <p>Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne pas inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.</p>	
DESCRIPTION	Montant demandé
<p>Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.</p>	
<p>Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 \$ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus à 75 \$ chacun). Montant total : $(3 \times 80 \times 2) + (75 \times 2) = 630$ \$.</p>	630 \$
<p>Montant total demandé</p> <p align="center">Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars près.</p>	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé. **LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**



Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de votre formulaire par demande.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez votre formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DU CANDIDAT	
Nom du candidat (votre nom légal complet) :	

Nom du groupe, collectif ou organisme OU	

Nom de famille (artiste individuel seulement)	Premier et second prénoms
_____	_____
Ville (lieu de résidence permanente)	Province ou territoire
_____	_____
PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE	
Cette demande vise le type de projet suivant (cochez une case) :	
<input type="checkbox"/> Voyage national	
<input type="checkbox"/> Voyage international	
Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez de ce programme : _____ \$ (Voir les lignes directrices pour savoir quel est le montant maximum accordé.)	
Veuillez décrire brièvement le projet de collaboration (de 10 à 15 mots) :	

Indiquez le nom du pays et de la ville où le projet aura lieu :	

Date de commencement proposée : _____ (jour/mois/année)	
Date d'achèvement proposée : _____ (jour/mois/année)	

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE B – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Sur des feuilles distinctes, veuillez décrire en détail le projet de collaboration (maximum de **deux** pages). Veuillez utiliser des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées à simple interligne et d'un seul côté.

Plutôt qu'une description de deux pages, vous pouvez soumettre la description de votre projet sous la forme d'un enregistrement d'une durée maximale de **cinq** minutes (sur un CD, une cassette audio, un cédérom, ou un DVD).

La demande doit faire ressortir clairement la collaboration prévue entre les artistes ou les groupes, de même que les disciplines et les communautés participant au projet.

Même si votre description doit être suffisamment détaillée pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, elle doit être aussi claire, concise et précise que possible.

Le programme Subventions de voyage pour les projets de collaboration entre artistes des Peuples autochtones appuie les collaborations axées sur :

- **la création;**
- **le développement; et**
- **l'exploration et la recherche.**

Assurez-vous d'ajouter :

- un profil de votre groupe, collectif ou organisme (maximum de **deux** pages, le cas échéant) qui précise son mandat artistique, sa structure, son année de création, son historique et ses principales réalisations;
- le plan de travail, l'échéancier et le programme de voyage détaillés relatifs au projet, précisant les détails concernant les présentations publiques associées au projet (p. ex., ateliers, représentations ou expositions).

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE

Sur des feuilles distinctes, veuillez fournir un budget détaillé indiquant les dépenses et revenus (le cas échéant). Indiquez le coût total du projet, et précisez les dépenses qui seront assumées grâce à la subvention demandée. Veuillez arrondir le montant demandé à la **centaine de dollars près**.

Les dépenses admissibles incluent entre autres :

- les frais de déplacement (les billets d'avion, de train ou d'autobus, les taxis, etc., tarif d'excursion seulement; veuillez fournir une estimation);
- les frais d'hébergement.

Ces subventions servent uniquement à financer les frais de déplacement et d'hébergement de l'artiste individuel, du groupe, du collectif ou de l'organisme.

Les dépenses non admissibles incluent entre autres :

- les frais de production liés au film, à la musique, à la danse, au théâtre, aux festivals, aux colloques ou aux concerts;
- les coûts de publication;
- les dépenses associées à l'achat d'ordinateurs, d'équipement électronique ou d'outils électriques;
- les droits d'inscription à un colloque ou à un concours ou le prix d'entrée à un musée ou à une exposition;
- les coûts liés à la participation à une compétition dans le cadre d'un pow-wow;
- les coûts associés à des campagnes de financement, à des galas, à des lancements de films et à des cérémonies de remise de prix;
- les frais associés à des études universitaires ou à des projets de recherche universitaire;
- les honoraires des candidats;
- les indemnités journalières.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D1 – DOCUMENTATION D’APPUI

En plus du formulaire de demande complété ainsi que la documentation requise indiquée plus haut, vous devez également soumettre avec votre demande la documentation d’appui indiquée ci-dessous. Le matériel d’appui audiovisuel vous sera retourné.

Veillez joindre de la documentation qui appuie bien votre projet proposé, qui répond aux critères d’évaluation du programme et qui représente tous les artistes participants. **Vous êtes encouragés à soumettre votre documentation d’appui dans la langue autochtone de votre choix; le Conseil des arts du Canada la traduira en français ou en anglais à l’intention du comité d’évaluation.**

Vous devez inclure :

- des curriculum vitae et/ou des notices biographiques pour **tous** les artistes participant au projet (**deux pages** au maximum pour chacun);
- des lettres d’entente décrivant le projet et confirmant la participation de **tous** les artistes impliqués (Voir l’annexe A);
- des lettres d’appui de pairs ou de membres de la communauté autochtone (Voir l’annexe B);
- des lettres autorisant le candidat à utiliser les photographies, les images, les histoires, les chansons, les danses, le savoir traditionnel, etc. (le cas échéant);
- un maximum de **trois** documents d’appui liés au projet (coupures de journaux, articles de magazine, catalogues, etc.).

De plus, vous devez fournir la documentation suivante selon la discipline artistique :

- Lettres et édition : Des manuscrits (maximum de **20 pages**) et un échantillon (maximum de **20 pages**) de vos plus récentes publications ou œuvres (lectures ou contes) enregistrées sur cassette audio, CD ou DVD.
- Arts visuels : Un cédérom ou un DVD de votre travail le plus récent (un minimum de **trois** œuvres; un maximum de **dix**).
- Arts médiatiques : Des copies sur cassette audio, CD ou DVD illustrant votre travail le plus récent.
- Théâtre : Des scénarios, des photographies et/ou un DVD de votre travail le plus récent.
- Danse : Un DVD de votre travail le plus récent.
- Musique : Des enregistrements récents, notamment des cassettes audio, un CD, un cédérom et/ou DVD.
- Autre : Précisez votre discipline artistique et décrivez le matériel d’appui que vous présentez.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D2 – LIGNES DIRECTRICES POUR LES FICHIERS AUDIOVISUELS

Avis important : Les demandes comportant du matériel d'appui numérique qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessous pourront être jugées incomplètes et retirées du concours.

Testez votre matériel avant de le soumettre pour vous assurer qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des arts intacte et dans un format approprié.

Spécifications des fichiers audiovisuels :

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit : **01initialesannéetitre.jpg** (numéro de l'image, initiales du candidat, année de réalisation, titre de l'œuvre). Le numéro d'image doit correspondre à celui qui figure dans la Description détaillée du matériel d'appui. N'utilisez ni ponctuation, ni espaces, ni caractères spéciaux dans les noms de fichier. Ces derniers ne doivent pas contenir plus de 45 caractères.

Les fichiers d'images doivent être :

- en format JPEG (.jpg, .jpeg)
- en mode couleur RVB
- d'au plus 1,5 Mo

Les fichiers audiovisuels doivent être :

- compatibles avec VLC Media Player (pour en savoir plus, consultez le www.videolan.org/vlc/)
- d'un maximum de 60 images par seconde
- d'une résolution maximale de 1 080p (ou format de l'image de 1 920 x 1 080)
- d'au plus 4 Go

Les fichiers multimédias doivent être :

- sur DVD, sur CD ou sur une clé USB (les fichiers doivent se trouver dans un seul dossier)
- conformes au format NTSC de la région 1 (DVD vidéo)

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI

Veillez remplir le tableau ci-dessous. Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez inclure les renseignements supplémentaires sur une feuille distincte (maximum d'une page).

IMAGES NUMÉRIQUES

Ne soumettez pas plus de **dix** images numériques fixes sur **un** cédérom ou DVD.

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions de l'œuvre d'art
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				

CASSETTES AUDIO, BANDES VIDÉO OU DVD

N°	Titre	Année	Durée	Format
01				
02				

Décrivez brièvement le rapport entre le matériel qui figure sur ces fichiers numériques, cassettes audio, CD, cédérom ou DVD et le programme de travail proposé.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire le nom du candidat sur tous les articles soumis.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise)
- Soutien pour l'accès aux services, (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie B – Description détaillée du projet
 - Description détaillée du projet de collaboration (maximum de **deux pages** OU enregistrement maximum de **cinq minutes**)
 - Profil de votre groupe, collectif ou organisme (maximum de **deux pages**, le cas échéant)
 - Plan de travail, échéancier et programme de voyage détaillés relatifs au projet
- Partie C – Information financière
 - Budget détaillé (le cas échéant)
- Partie D1 – Documentation d'appui
 - Curriculum vitae et/ou des notices biographiques pour **tous** les artistes participant au projet (**deux pages** au maximum pour chacun)
 - Lettres d'entente de **tous** les artistes impliqués (Voir l'annexe A)
 - Lettres d'appui (Voir l'annexe B)
 - Lettres d'autorisation (le cas échéant)
 - Autre documentation d'appui liée au projet (coupures de journaux, articles de magazine, catalogues, maximum de **trois** documents)
 - Documentation d'appui appropriée selon la discipline artistique
- Partie D3 – Description détaillée du matériel d'appui

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Bureau des arts autochtones

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

NOM DU CANDIDAT : _____

ANNEXE A – LETTRES D’ENTENTE

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d’appuyer par cette lettre la demande de subvention de _____

(nom du candidat). Je connais _____ en tant que _____

_____ depuis _____ ans et il me fera plaisir de collaborer au projet décrit dans cette demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature du participant

Téléphone

Faire parvenir à l’adresse suivante :

Bureau des arts autochtones

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

NOM DU CANDIDAT : _____

ANNEXE B – LETTRES D'APPUI

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d'appuyer par cette lettre la demande de subvention de _____

(nom du candidat). Je connais _____ en tant que _____

_____ depuis _____ ans et je suis en mesure de vous dire ce

qui suit au sujet de ses réalisations :

(Fournissez votre opinion de **spécialiste** sur les réalisations **artistiques** du candidat et la qualité de son travail. À votre **avis**, quels avantages retirerait le candidat d'une subvention du Conseil des arts du Canada?)

C'est pourquoi je recommande que le comité d'évaluation du Conseil des arts du Canada accueille favorablement la demande de ce candidat.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature de l'expéditeur(trice)

Téléphone

Faire parvenir à l'adresse suivante :

Bureau des arts autochtones
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des arts du Canada vous encourage donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre un agent d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 5060, ou par courriel à info@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

atip-aiprp@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Numéro du contact : _____